

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000600 – ASA 31/027/00AU 280/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION »

NÉPAL

Ishwari Dahal, 60 ans

Londres, le 13 septembre 2000

Un homme politique de gauche a « disparu » après avoir été emmené par des hommes qui, selon certaines sources, étaient des policiers. Depuis lors, la police soutient que cet homme ne se trouve pas entre ses mains.

Des témoins ont vu un groupe d'une quinzaine d'hommes en civil arrêter Ishwari Dahal, âgé de soixante ans, aux environs de 9h30, le 6 septembre 2000, alors que celui-ci passait devant l'école secondaire de Paropkaar, à Tahachal, un quartier de la capitale, Katmandou. On l'a entendu appeler à l'aide. Il semble que les hommes l'aient emmené dans une jeep. Ishwari Dahal entretient des liens avec le Parti communiste népalais maoïste (CPN-M), qui a lancé une « *guerre populaire* » contre le gouvernement en 1996.

Une plainte a été déposée auprès de la Commission nationale des droits humains, mais à ce jour, celle-ci n'a pas retrouvé la trace d'Ishwari Dahal.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces trois dernières années, Amnesty International a reçu de plus en plus d'informations faisant état de cas de « disparitions » et de détentions non reconnues par les autorités liés à la « *guerre populaire* » déclarée par le Parti communiste népalais maoïste (CPN-M). Amnesty International a recensé 24 « disparitions » en 1998, 18 en 1999 et 11 à ce jour en 2000.

Soumises à des pressions persistantes, prenant notamment la forme d'une vague d'appels lancés par les membres du réseau d'Actions urgentes, les autorités ont remis en liberté des personnes dont la « disparition » avait été signalée. Certaines de ces personnes ont déclaré qu'elles avaient été emmenées par des policiers en civil, dans des véhicules banalisés dont les plaques d'immatriculation n'étaient pas lisibles, et qu'elles avaient été incarcérées au secret dans des lieux de détention non officiels, notamment le Centre de formation de la police de Maharajgunj, à Katmandou, et les locaux de la section des forces de police armées de la région de l'Ouest, dans la ville de Pokhara, située dans le district de Kaski.

Amnesty International se félicite du fait que les autorités aient pris des mesures pouvant permettre de contribuer à l'élucidation des cas de « disparition » et à la prévention de ce type de violation des droits humains. L'État népalais a notamment créé une Commission nationale des droits humains, dont les membres ont finalement été nommés fin mai 2000, soit près de quatre ans après que le Parlement eut voté la loi portant création de cette instance. Le 9 juin, lorsque tous les membres de la commission ont rencontré le Premier ministre, ils lui ont demandé de leur fournir des informations au sujet de six personnes qui avaient disparu sans laisser de traces. Par la suite, Amnesty International a été informée que le Premier ministre avait affirmé que le gouvernement était totalement étranger à ces disparitions. L'Organisation craint que le gouvernement n'ait décliné toute responsabilité sans avoir mené d'enquête exhaustive sur ces affaires.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme / lettre exprès (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Ishwari Dahal, dont on est sans nouvelles depuis qu'il a été emmené, selon des témoins, par un groupe d'hommes soupçonnés d'être des policiers en civil, à Tahachal, quartier de Katmandou, le 6 septembre 2000 ;
- exhortez les autorités à ouvrir une enquête indépendante et impartiale en vue de faire la lumière sur ce qui est arrivé à cet homme et de déterminer l'endroit où il se trouve, ainsi qu'à rendre publiques les conclusions de ces investigations ;
- demandez instamment aux autorités, si cet homme est en détention, de le libérer immédiatement, à moins qu'il ne soit inculqué dans les plus brefs délais d'une infraction prévue par la loi ;

– priez instamment les autorités, si cet homme est maintenu en détention, de prendre des mesures pour garantir sa sécurité, et de l'autoriser à entrer en contact avec ses proches et avec un avocat ainsi qu'à bénéficier de soins médicaux si son état de santé le requiert ;

– déclarez-vous extrêmement inquiet au vu de la dégradation de la situation des droits humains au Népal et demandez qu'il soit immédiatement mis un terme aux « disparitions » et autres violations des droits fondamentaux commises dans ce pays

APPELS À :

Premier ministre :

Rt Hon Prime Minister Giriji Prasad Koirala
Prime Minister
Office of the Prime Minister
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Prime Minister, Kathmandu, Népal

Fax : 977 1 227 286 / 428 570

Formule d'appel : *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

Ministre des Affaires intérieures :

Hon. Govinda Raj Joshi
Minister of Home Affairs
Ministry of Home Affairs
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Home Affairs Minister, Kathmandu, Népal

Fax : 977 1 241 942

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Inspecteur général de la police :

Mr Achyut Krishna Kharel
Inspector General of Police
Police Headquarters
GPO Box 407
Naxal, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Inspector General of Police, Kathmandu,

Népal

Fax : 977 1 415 593 / 415 594

Formule d'appel : *Dear Inspector General,* / Monsieur l'Inspecteur général,

Veillez adresser des copies de vos lettres au Premier ministre à :

Président de la Commission nationale des droits humains :

Nayan Bahadur Khatri
Chairperson
National Human Rights Commission
Harihar Bhawan
Pulchowk, Lalitpur
Népal

Télégrammes : Chairperson, National Human Rights Commission, Népal

Fax : 977 1 525 842

Formule d'appel : *Dear Chairperson,* / Monsieur le Président,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 25 OCTOBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -